

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.09.23\_09**

**Le 23 septembre deux mil vingt-quatre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

**Étaient excusés** : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

**Étaient absents** : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Excusés : 2

Absent : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024  
Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Pascal DUMONT

**DÉLIBÉRATION 9 : FORET : AIDE A LA MOBILISATION DES BOIS SCOLYTÉS  
AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

Monsieur Pascal DUMONT expose la situation aux membres du conseil municipal concernant l'exploitation de la forêt communale de GRIGNON relevant du régime forestier.

Les forêts et en particulier celle du département de Savoie, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéas. L'essence constitue tout de même près de la moitié du volume de bois au sein des forêts de Savoie.

Les conditions climatiques des années 2018 et 2019 se sont révélées très favorables au développement du scolyte ; la chaleur et la sécheresse en affaiblissant les arbres les ont rendus plus vulnérables aux attaques de cet insecte.

Les stratégies de lutte contre l'expansion des scolytes préconisent de mettre l'accent sur la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

Dans ce contexte, la mesure a pour objectif de faciliter l'exploitation des peuplements forestiers fortement scolytés et dont les bois seront peu ou pas valorisés.

Le département de Savoie propose une aide pour l'exploitation de produits sanitaires

en épicéa ou sapin (arbres à prélever par obligation sanitaire). L'aide forfaitaire s'élève à 750€ par ha touché. Cette aide a pour but de compenser la perte financière due à la dépréciation du bois vendu.

L'ONF a détecté 4 ha touchés par le problème dans la forêt de GRIGNON.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

- **APPROUVE** la mise en place d'une aide scolyte par le département (l'aide est estimée à 3000 € HT)
- **ATTESTE** que la commune relève du régime de TVA suivant : réel simplifié de l'agriculture
- **ATTESTE** que la forêt est certifiée PEFC sous le N° **PEFC F-690120**
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
073-217301308-20240923-2024-09-23-09-DE

A GRIGNON, le 23 septembre 2024  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 01/10/2024  
Publication : 01/10/2024

Le Maire,  
François RIEU  
Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet) :  
Et de la publication, le